



Guide d'appel de programmes

L'Avenir de l'exploitation minière et de l'énergie

Leadership technologique

Avis de non-responsabilité

Ce document fournit des informations sur l'adéquation et l'admissibilité des projets proposés qui seront pris en compte pour le co-investissement de DIGITAL dans des projets de l'appel pour l'Avenir de l'exploitation minière et de l'énergie, soutenu par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Ces lignes directrices n'engagent ni DIGITAL ni l'ISDE et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment à partir des conseils de l'ISDE ou du conseil d'administration de DIGITAL.

Table des matières

Introduction.....	3
Les principes fondamentaux du co-investissement de DIGITAL	3
L’Avenir de l’exploitation minière et de l’énergie	4
L’opportunité	4
Domaines d’investissement	5
Résultats prévus	6
La réconciliation économique.....	6
Portée et admissibilité.....	8
Portée du projet	8
Admissibilité des projets.....	10
Admissibilité au consortium.....	11
Admissibilité au co-investissement	12
Candidature, évaluation et passation de marché	13
Soumission des candidatures	13
Évaluation des propositions de projets détaillées et décision	13
Obligations et engagements des partenaires.....	14
Lignes directrices concernant la communication	14
Contrat	15
Vérification de conflits d’intérêts.....	15
Annexe A. Critères d’évaluation.....	17

Introduction

Chez DIGITAL, l'innovation ne se résume pas à la technologie ; il s'agit d'établir des partenariats significatifs qui ont un impact sur le monde réel. Depuis 2018, nous avons soutenu plus de 185 projets avec un investissement total de 767 millions de dollars, réunissant plus de 1 000 partenaires de l'industrie, du monde universitaire et du gouvernement pour relever certains des défis les plus pressants du Canada. En rapprochant les points de vue et en cultivant la collaboration, nous accélérons la mise en œuvre de solutions qui renforcent les industries, habilite les communautés et positionnent le Canada en tant que chef de file mondial de l'économie numérique.

Chez DIGITAL, nous construisons un avenir où les industries et les innovateurs canadiens sont des chefs de file internationaux et où les Canadiens et Canadiennes profitent de la prospérité et de la croissance apportées aux Canadiens et Canadiennes par les produits et services technologiques qui ont un impact à l'échelle du pays et du monde entier.

Les principes fondamentaux du co-investissement de DIGITAL

Chez DIGITAL, nous encourageons l'innovation axée sur l'industrie et le commerce en nous appuyant sur trois principes fondamentaux :

1. **L'innovation collaborative** : Les partenaires travaillent ensemble pour créer de nouvelles solutions qui ne peuvent être réalisées seules, en partageant les connaissances, les risques, les investissements financiers et les bénéfices.
2. **Le co-investissement** : Les partenaires du consortium, dont DIGITAL, partagent l'investissement total requis pour le projet.
3. **Orienté par la demande** : DIGITAL investit dans des solutions technologiques qui résolvent des problèmes validés par le marché et qui ont un potentiel d'expansion au Canada et à l'étranger.

L'Avenir de l'exploitation minière et de l'énergie

Dans le cadre de notre engagement permanent à stimuler l'innovation, la compétitivité économique et la durabilité, l'appel de propositions « L'Avenir de l'exploitation minière et de l'énergie » de DIGITAL soutient le développement et la commercialisation de nouvelles solutions technologiques dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie.

L'opportunité

Le Canada a la possibilité de jouer un rôle de premier plan pour répondre à la demande internationale croissante de métaux, de minéraux et de produits énergétiques. En faisant progresser les technologies numériques de pointe, nous pouvons renforcer les capacités nationales et accélérer la livraison des produits canadiens sur les marchés internationaux. Ces secteurs représentant une part importante des exportations de marchandises du Canada, le moment est venu de diversifier notre portefeuille d'exportations. Les secteurs canadiens de l'exploitation minière et de l'énergie sont prêts à prendre la tête du marché mondial grâce à l'innovation. Nous sommes prêts.

DIGITAL co-investira **22 millions de dollars** de fonds provenant du programme fédéral des grappes mondiales d'innovation, aux côtés de l'industrie, ce qui se traduira par plus de 60 millions de dollars de nouveaux investissements dans des solutions innovantes en matière de technologie numérique. En co-investissant dans 4 à 6 projets audacieux et ambitieux visant à débloquer les opportunités dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie, les innovateurs canadiens profiteront de nouvelles opportunités commerciales en vue d'une adoption par les marchés nationaux et internationaux.

Ensemble, les projets retenus contribueront à la création d'un écosystème canadien de l'innovation technologique à travers les résultats anticipés suivants :



+ De **40**
actifs de PI
appartenant à
des intérêts
canadiens



Expansion de
20
sociétés



+ de **10**
solutions
commerciales



+ de **200 M**
de \$ de revenus
d'ici 2030
*(+ de 50 % des exportations
internationales)*



+ de **200**
nouveaux
emplois dans
les secteurs de
l'exploitation
minière et de
l'énergie

Domaines d'investissement

DIGITAL co-investira dans des projets des secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie, en donnant la priorité aux initiatives qui **renforcent les chaînes d'approvisionnement canadiennes, stimulent l'efficacité de la production et accélèrent la mise sur le marché, avec l'engagement de favoriser un avenir énergétique durable**. Ces investissements permettent au Canada de se positionner en tant que chef de file mondial dans le domaine de l'exploitation des ressources, tout en favorisant une croissance économique inclusive. Les domaines d'investissement suivants constituent l'objectif spécifique de cet appel :

- **Améliorer l'efficacité et la durabilité des ressources** grâce à des technologies numériques innovantes qui augmentent l'efficacité de l'extraction des ressources et de la production d'énergie. Il peut s'agir de solutions visant à optimiser la consommation d'énergie, la caractérisation des actifs, la réduction des déchets, l'amélioration de l'utilisation de l'eau et le renforcement de la durabilité des opérations minières et énergétiques, y compris la gestion de la flotte, la santé et la sécurité. L'objectif est de créer des systèmes évolutifs qui soutiennent les chaînes d'approvisionnement nationales, réduisent la dépendance à l'égard des importations et accélèrent la livraison de matériaux pour répondre aux demandes du marché.
- **Renforcer les capacités du secteur intermédiaire pour soutenir la croissance industrielle** : le renforcement de l'infrastructure de traitement intermédiaire est essentiel pour permettre la réindustrialisation requise pour soutenir les nouvelles technologies et la transition énergétique. En renforçant les capacités de raffinage, de traitement et de valorisation des matériaux, le secteur peut améliorer la production à valeur ajoutée, renforcer les chaînes d'approvisionnement et accélérer la préparation du marché pour une série de ressources, dont, mais sans s'y limiter, les minéraux critiques. L'objectif est de construire une base industrielle plus résiliente, plus efficace et plus durable qui réponde à la demande internationale croissante.
- **Accélérer la production nationale et la préparation à l'exportation** grâce à des solutions qui renforcent la capacité nationale d'exploitation minière et de production d'énergie, en mettant l'accent sur l'amélioration de la vitesse et de l'efficacité des processus de production. Il peut s'agir d'innovations numériques dans les technologies d'extraction, de traitement des matériaux avancés ou d'intégration des énergies renouvelables. L'objectif est de réduire les goulets d'étranglement au niveau de la production, de raccourcir les délais et de renforcer les chaînes d'approvisionnement locales, afin de répondre plus rapidement aux demandes du marché, tant au niveau national que pour les marchés d'exportation.
- **Renforcer les chaînes d'approvisionnement grâce à une logistique avancée et à l'intégration numérique** en tirant parti de l'accès aux données à distance, de l'interopérabilité des données et des technologies numériques telles que l'IA, la chaîne de blocs et l'IdO. Ces innovations améliorent la transparence, l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement canadiennes dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie. L'objectif est de rationaliser la logistique, d'améliorer la traçabilité des ressources et d'utiliser l'analyse des données pour la maintenance prédictive et la

gestion des stocks, afin de réduire les délais et les coûts et d'accélérer la mise sur le marché.

Résultats prévus

L'exécution réussie des projets dans le cadre de cette initiative catalysera des changements transformateurs dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie au Canada, apportant des avantages significatifs à long terme. Ces résultats généreront une valeur importante pour les industries et les communautés canadiennes, tout en renforçant la position du Canada sur les marchés internationaux. En favorisant l'innovation et la durabilité, les projets renforceront la compétitivité du Canada, stimuleront la croissance économique et créeront de nouvelles opportunités d'emploi, soutenant ainsi un avenir résilient et prospère.

- **Soutenir la transition énergétique du Canada** : Promouvoir un écosystème énergétique à faibles émissions de carbone en adoptant des technologies innovantes dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, en réduisant l'impact sur l'environnement tout en stimulant la croissance économique et la résilience de l'industrie.
- **Une production plus efficace** : Amélioration des performances opérationnelles, réduction des coûts et optimisation des processus, ce qui se traduit par une productivité et une rentabilité accrues pour les industries canadiennes.
- **Une compétitivité mondiale** : Renforcement de la position concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux grâce à des solutions innovantes qui augmentent le potentiel d'exportation et l'accès aux marchés.

La réconciliation économique

La réconciliation économique est plus qu'un concept ; il s'agit d'un changement nécessaire dans la manière dont le Canada s'engage avec les nations et les communautés autochtones pour remédier aux inégalités historiques et construire un avenir ancré dans une prospérité partagée. DIGITAL s'engage à refléter la réconciliation dans ses valeurs de collaboration, d'intégrité et de responsabilité. Conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), DIGITAL intègre les droits, la gouvernance et les systèmes de connaissances des peuples autochtones dans ses stratégies d'investissement et ses partenariats industriels.

Passant de la consultation à une collaboration significative, DIGITAL s'engage à faire en sorte que les communautés autochtones soient des décideurs, des partenaires et des bénéficiaires du développement économique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'engagement fondamental de DIGITAL en faveur d'une collaboration active et de la création d'une valeur partagée, en veillant à ce que les communautés autochtones soient présentes à la table des négociations en tant que partenaires égaux.

La réconciliation économique n'est pas seulement une obligation, c'est une opportunité de

créer une économie prospère, durable et inclusive qui reflète toute la diversité du Canada. En intégrant ces engagements dans les pratiques de l'industrie, DIGITAL s'engage fermement en faveur d'un avenir où la collaboration, la croissance partagée et la responsabilité sont au cœur des partenariats autochtones et non autochtones qui favorisent l'innovation, la prospérité et une véritable réconciliation.

Portée et admissibilité

DIGITAL évaluera et sélectionnera des projets qui visent à concevoir et à commercialiser des solutions technologiques novatrices avec des clients intéressés par l'adoption précoce, qui cherchent à résoudre des problèmes bien définis dans les [domaines d'investissement](#).

Portée du projet

Les projets retenus s'attacheront à résoudre des problèmes significatifs qui sont orientés vers le marché et répondent à des défis majeurs pour les industries, les communautés ou l'environnement. Les solutions doivent être innovantes, avoir un impact et être conçues pour apporter des avantages tangibles, créant une valeur à long terme tout en répondant à des besoins et à des opportunités essentiels. La portée du projet doit tenir compte des éléments suivants :

- **Résultats mesurables** : Le projet doit démontrer qu'il présente une valeur évidente et qu'il cherche à renforcer les chaînes d'approvisionnement canadiennes, à améliorer l'efficacité de la production et à accélérer la mise sur le marché. Il doit fournir des résultats mesurables, tels qu'une meilleure rentabilité, des délais de livraison plus courts et des performances opérationnelles accrues, illustrant la manière dont les innovations proposées peuvent apporter des avantages tangibles aux industries canadiennes et renforcer leur compétitivité à l'échelle mondiale.
- **Évolutivité et viabilité à long terme** : Le projet doit prendre en compte l'évolutivité de la solution, en démontrant son potentiel de croissance et d'adaptation pour répondre aux demandes futures. Il doit également tracer une feuille de route claire pour la durabilité à long terme et la création de valeur continue au-delà de la durée du projet.
- **Considérations relatives à la gouvernance des données** : Le projet doit mettre en place des pratiques solides de gouvernance des données afin de garantir une utilisation responsable et éthique des données. Le projet doit préciser comment l'utilisation des données sera gérée, détailler la propriété des données et les droits d'accès, confirmer le consentement à l'utilisation des données et définir les conditions de partage et de commercialisation des données, en veillant au respect de toutes les normes éthiques et réglementaires pertinentes.
- **Accès au marché et commercialisation** : Le projet doit porter sur le développement de stratégies et de technologies permettant aux solutions proposées d'atteindre les marchés nationaux et internationaux plus rapidement et de manière plus efficace, notamment en réduisant les obstacles à l'entrée sur le marché et en renforçant le potentiel d'exportation.
- **Formation de la main-d'œuvre et adoption** : Les projets doivent envisager des programmes d'adoption et de formation visant à doter la main-d'œuvre et les communautés des compétences nécessaires à l'adoption et à l'intégration des solutions proposées.
- **Mobilisation de la communauté** : Les projets qui mobilisent les communautés autochtones et non autochtones doivent le faire de manière significative et

respectueuse. La portée du projet doit indiquer comment ces communautés sont impliquées tout au long du cycle de vie du projet, en veillant à ce que leurs points de vue soient appréciés, leurs droits respectés et leur participation intégrée dans la prise de décision, la planification et la mise en œuvre.

Admissibilité des projets

Les projets retenus doivent répondre à des critères spécifiques qui garantissent qu'ils sont en mesure de connaître une croissance et une commercialisation importantes. Ces projets doivent faire preuve d'une direction solide, d'une pertinence sectorielle et d'une feuille de route claire vers l'expansion des technologies susceptibles de stimuler l'économie.

- Taille des projets :** DIGITAL cherche à co-investir dans des projets dont le coût total est d'au moins 8 millions de dollars. Il n'y a pas de taille maximale pour les projets.
 - Le financement de DIGITAL sera calculé sur la base d'un taux de co-investissement de 35 % des coûts admissibles estimés du projet, tels qu'ils sont définis dans les [Lignes directrices du co-investissement](#).
 - DIGITAL se réserve le droit de retenir jusqu'à 25 % du financement de DIGITAL jusqu'à ce que le projet soit achevé.
 - L'admissibilité des coûts sera finalisée par le traitement des demandes de remboursement.
- Durée des projets :** Tous les projets doivent être terminés au **31 décembre 2027**.
- Propriété intellectuelle et exigences en matière de PI :** Toutes les améliorations de la PI d'amont existante et toute PI d'aval nouvellement créé issus du co-investissement de DIGITAL doivent être détenus par des entités canadiennes qui exercent des activités à grande échelle au Canada.
 - DIGITAL n'a aucun intérêt ni aucun droit sur la PI d'aval découlant du projet ou sur la PI d'amont d'un participant au projet, mais elle a intérêt à veiller au respect des principes et des exigences suivants en matière de propriété intellectuelle :
- Niveaux de maturité technologique (NMT) :** Les projets dont les solutions de base ont un NMT de 6 à 9 seront sélectionnés en priorité en raison de la durée du programme.
- Effet additif du projet :** Les projets doivent s'ajouter aux activités régulières des organisations participantes, c'est-à-dire que le projet :
 - Ne doit pas déjà être approuvé ou en cours et doit avoir des engagements financiers distincts. La poursuite de projets déjà financés par DIGITAL est autorisée.
 - Ne doit pas avoir été approuvé ou être en cours et les engagements financiers sont distincts des investissements qui auraient été réalisés autrement.
 - Ne serait pas possible sans la participation des partenaires du consortium
 - Est nouveau ou n'aurait pas été entrepris avec la même ampleur sans le co-investissement fourni par DIGITAL.
- Le projet ne peut pas être un « projet désigné » ou un « projet » en vertu de la législation fédérale applicable en matière d'environnement et d'évaluation des incidences.

Admissibilité au consortium

L'innovation collaborative consiste à travailler ensemble pour réaliser quelque chose de nouveau qui ne peut être fait seul. Il s'agit notamment d'établir des relations de confiance et de partager les connaissances, les risques, les investissements financiers et les avantages. Cette approche tire parti des forces de chaque partenaire du consortium pour stimuler l'innovation, relever les défis et explorer de nouvelles possibilités¹.

Nous encourageons tous les types d'organisations, y compris les organisations situées à l'étranger, à participer à des consortiums de projet. Tous les projets sont censés mettre en place des équipes diversifiées et inclusives avec une participation significative des femmes, des peuples autochtones et/ou d'autres groupes sous-représentés.

- Taille du consortium** : Au moins trois organisations (sans compter DIGITAL) doivent participer et contribuer de manière significative, mais les contributions ne doivent pas nécessairement être égales. Chaque organisation doit avoir des rôles et des responsabilités, des produits livrables et des engagements financiers clairs.
- Composition du consortium** :
 - **Mené par l'industrie** : L'organisation directrice est le principal « propriétaire » du produit qui exploitera, commercialisera et poursuivra le développement de la ou des solutions technologiques produits par le projet. Cette organisation est responsable de la gouvernance globale du projet et de l'établissement des rapports.
 - **Partenaires à but lucratif** : Il faut au moins deux organisations canadiennes qui contribuent financièrement et qui recherchent le co-investissement de DIGITAL. Au moins un des partenaires à but lucratif doit être une petite ou moyenne entreprise (PME) canadienne².
 - **Représentation des clients (orienté par la demande)** : Au moins une organisation doit représenter un client potentiel et/ou un partenaire de la chaîne de distribution de la nouvelle solution technologique. Dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie, les partenaires clients potentiels jouent un rôle clé dans l'adoption par le marché de nouvelles technologies en participant à des essais, en fournissant un retour d'information, en élaborant des études de cas, en soutenant les achats, en validant la solution et en veillant au respect de la réglementation.
 - La participation d'**instituts de recherche ou d'établissements universitaires** est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire.
- Conformité avec les sanctions économiques et financières**. Toutes les organisations participantes doivent se conformer à toutes les sanctions économiques ou financières ou à tous les embargos commerciaux imposés, administrés ou

¹ Un [Modèle d'accord de non-divuligation](#) est disponible pour les consortiums qui souhaitent mettre en place un accord de non-divuligation lors des phases de demande et de contractualisation.

² Une organisation à but lucratif enregistrée au Canada avec des activités canadiennes à grande échelle et 499 employés ou moins.

appliqués de temps à autre par le gouvernement du Canada.

- **Obligation d'adhésion à DIGITAL.** Toutes les organisations participantes doivent avoir le statut de membre ou de membre associé au moment de la soumission de la demande. Pour en savoir plus et pour vous inscrire, rendez-vous [ici](#).

Admissibilité au co-investissement

Le co-investissement de DIGITAL dépend de la disponibilité des fonds de l'ISDE pour le programme des grappes mondiales d'innovation. DIGITAL co-investira jusqu'à 35 % du total des coûts admissibles du projet qui sont encourus et payés par les organisations admissibles au co-investissement.

- **Organisations admissibles³ :** DIGITAL ne fournit un co-investissement qu'aux organisations membres en règle⁴, qui sont enregistrées au Canada, ont des activités commerciales importantes au Canada et répondent aux critères suivants :
 - une organisation à but lucratif ;
 - une organisation à but non lucratif dont le financement et/ou les recettes proviennent principalement (à plus de 50 %) d'organisations du secteur privé ou de l'industrie ;
 - une société d'État non fédérale dont le financement provient d'activités commerciales ; ou
 - une organisation autochtone.
- **Limites du co-investissement :** Aucune organisation ne peut recevoir à elle seule plus de 80 % du co-investissement de DIGITAL dans le cadre d'un projet.
- **Frais de projet :** Tous les projets doivent verser des frais de projet à DIGITAL. Cette commission sera calculée à hauteur de cinq pour cent (5 %) du total des coûts admissibles du projet et sera déduite des paiements de co-investissement de DIGITAL.

Bien que les organisations à but non lucratif financées par l'État, les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche, les sociétés d'État fédérales et les ministères ou organismes gouvernementaux ne soient pas autorisés à recevoir directement des fonds de DIGITAL, ils peuvent contribuer aux projets ou être financés par des partenaires du consortium.

Les organisations internationales (les sociétés étrangères et les organismes de recherche sans présence commerciale enregistrée au Canada) peuvent également participer aux projets, mais ne sont pas admissibles au co-investissement de DIGITAL, à moins de recevoir une approbation préalable en tant que coût étranger pour un membre admissible.

³ Les organisations doivent devenir membres de DIGITAL avant que leur projet ne fasse l'objet d'un contrat afin de bénéficier d'un co-investissement.

⁴ En règle signifie que l'organisation a suivi la Charte des valeurs de DIGITAL, qu'elle a respecté ses obligations dans le cadre de l'entente de projet cadre pour d'autres projets et qu'elle n'a pas d'arriérés de paiement à l'égard de DIGITAL.

Candidature, évaluation et passation de marché

Un processus de sélection des projets rigoureux, objectif et équitable est essentiel pour atteindre les résultats et les impacts souhaités par DIGITAL et par le programme fédéral des grappes mondiales d'innovation soutenu par des fonds de l'ISDE.

Soumission des candidatures

DIGITAL a mis en place un processus de candidature à deux étapes pour cet appel fermé :

1. **Déclaration d'intérêt (DI).** Les candidats doivent exprimer leur intention de participer à cet appel en remplissant [le formulaire en ligne](#). Un comité composé de membres du personnel de DIGITAL examinera les déclarations d'intérêt afin de confirmer l'admissibilité, l'état de préparation et l'adéquation du projet. Les candidats retenus seront invités à élaborer une proposition de projet détaillée.
2. **Proposition de projet détaillée.** Les candidats retenus lors de la déclaration d'intérêt seront invités à soumettre une proposition de projet détaillée. DIGITAL fournira les modèles et les instructions de soumission du dossier de proposition de projet détaillée à l'organisation directrice des candidats retenus pour la déclaration d'intérêt. Les partenaires du consortium doivent collaborer à l'élaboration et à la soumission du dossier de proposition de projet détaillée pour examen.

Les propositions de projets détaillées seront examinées et évaluées en ordre d'arrivée, jusqu'à ce que les fonds disponibles soient entièrement engagés. DIGITAL s'efforcera de tenir les candidats informés de la sélection des projets. Les candidatures sont acceptées en continu et, les fonds étant limités, les soumissions de propositions de projets détaillés admissibles et complètes seront évaluées selon le principe du « premier arrivé, premier évalué ».

Les soumissions de propositions de projets détaillées doivent être présentées 30 jours après l'envoi de la lettre de demande de proposition de projet détaillée.

Évaluation des propositions de projets détaillées et décision

DIGITAL s'engage à maintenir un processus décisionnel équitable et objectif en matière de co-investissement, guidé par des conseils et des décisions impartiaux. Pour ce faire, DIGITAL fait appel à un comité de sélection des projets (CSP) composé principalement de personnes indépendantes et externes.

1. **Processus d'évaluation et de recommandation.** Les demandes de proposition de projet détaillée complètes et admissibles seront examinées par le CSP, qui les évaluera en fonction des critères énoncés dans le présent guide du programme. Les candidats seront invités à une présentation en ligne et à une session de questions-réponses avec le CSP. Sur la base de cette évaluation, le CSP recommandera à DIGITAL de co-investir ou non dans le projet proposé. Le CSP peut également suggérer de réviser la proposition qui sera alors resoumise et réévaluée.
2. **Décision de co-investissement finale** DIGITAL prend la décision finale de co-investissement sur la base des recommandations du CSP et des paramètres établis

par son conseil d'administration. En outre, un conseiller indépendant en matière de gouvernance nommé par le conseil d'administration de DIGITAL procédera à un examen complet du processus d'évaluation et de sélection de chaque proposition afin de s'assurer qu'il est conforme aux politiques et procédures de DIGITAL.

Le chef de projet recevra une lettre d'avis de décision de DIGITAL dans les 3 semaines suivant la séance d'évaluation, qui contiendra les commentaires du CSP. La décision peut être :

- Approuvé pour le co-investissement par DIGITAL ;
- Approuvé pour le co-investissement par DIGITAL, sous réserve des conditions indiquées ;
- Non approuvé pour le co-investissement par DIGITAL ;
- Non approuvé pour le co-investissement par DIGITAL, mais invité à resoumettre.

Obligations et engagements des partenaires

Tous les partenaires des consortiums doivent travailler ensemble pendant le processus de candidature et fournir l'approbation de l'organisation par le biais d'un signataire autorisé. En soumettant sa candidature, chaque organisation accepte de :

- Suivre la Charte des valeurs de DIGITAL, y compris les principes de diversité et d'inclusion énoncés dans l'accord d'adhésion et/ou de participation ;
- Consentir à la divulgation par DIGITAL des organisations participantes, de l'investissement total, du co-investissement total demandé à DIGITAL, ainsi que du résumé complet ou partiel des demandes soumises ;
- Ne pas divulguer publiquement d'informations sur un projet proposé tant que nous n'avons pas convenu conjointement de l'annoncer (communiqués et avis publics). Pour plus de clarté, la décision de DIGITAL peut être communiquée en toute confidentialité aux partenaires du consortium et à leurs équipes internes respectives, aux conseils d'administration et aux investisseurs, le cas échéant.

Les organisations qui ne se conforment pas à ces exigences peuvent se voir retirer leurs droits d'adhésion, le financement de leur projet et/ou la prise en compte d'autres projets proposés.

Lignes directrices concernant la communication

Les candidats et les parties prenantes concernées ne doivent à aucun moment communiquer directement avec les membres du CSP ou la direction de DIGITAL sur des idées de projets ou des demandes qui sont en cours de développement, d'évaluation ou qui ont fait l'objet d'une décision. Les organisations qui ne se conforment pas à cette ligne directrice s'exposent à la résiliation de leurs droits d'adhésion, au retrait du financement du projet et/ou au retrait de l'examen d'autres propositions.

Les membres du CSP ne s'adresseront pas directement aux candidats pour obtenir des informations ou des commentaires sur les projets proposés. Ces demandes seront gérées par l'équipe de DIGITAL.

Contrat

Dans le cadre du processus de proposition de projet détaillée, les partenaires du consortium examineront l'entente de projet cadre. L'entente de projet cadre est un accord multipartite qui définit les rôles, les responsabilités et les obligations de chaque partenaire au sein du consortium, y compris DIGITAL, afin que toutes les parties s'accordent sur les conditions de la collaboration. L'entente de projet cadre doit être signée par tous les partenaires du consortium dans les 30 jours suivant l'émission de la lettre de décision autorisant la poursuite du projet. Ce calendrier est essentiel pour garantir un démarrage du projet sans heurts et dans les délais.

Vérification de conflits d'intérêts

DIGITAL s'assure de déterminer ses décisions d'investissement et l'attribution de fonds de manière équitable et objective, en s'informant à partir de conseils impartiaux et d'adjudication impartiale. On considère qu'un évaluateur ou décisionnaire a un conflit d'intérêts, en prenant en compte le potentiel de partialité possible, si la personne :

- pourrait tirer un avantage direct si un projet spécifique est accepté ou rejeté par DIGITAL pour le co-investissement ;
- a un lien de famille ou d'amitié proche avec toute personne représentant un demandeur ;
- est un administrateur, fiduciaire ou partenaire d'un demandeur ;
- a été employé par un demandeur au cours des deux dernières années ; ou
- se trouve dans toute autre situation qui compromet sa capacité à évaluer le projet de manière objective.

DIGITAL demande à chaque partenaire du projet de divulguer tout conflit d'intérêts potentiel avec les personnes impliquées dans les processus d'évaluation et de prise de décision.

Tout partenaire du consortium peut soumettre une demande, avant de soumettre sa proposition de projet détaillée, pour récuser un membre, évaluateur ou décideur spécifique de l'équipe de DIGITAL de l'examen de sa proposition. Cela inclut toute interaction ou toute collaboration avec ces personnes au cours des deux dernières années, à l'exception de ceux liés à la collaboration avec DIGITAL. Ces demandes doivent être formulées par écrit, par courriel, à l'adresse suivante proposal-support@digitalsupercluster.ca. Toutes les demandes doivent comprendre le titre de la proposition, le nom de l'évaluateur/du décideur, la justification de la demande de récusation ainsi que le nom, l'organisation, le titre/la fonction et les coordonnées (courriel et numéro de téléphone) du demandeur.

Les personnes suivantes, susceptibles d'être impliquées dans le processus de décision relatif à votre proposition :

L'équipe de DIGITAL	La direction et le conseil d'administration de DIGITAL	Le comité de sélection des projets	Les conseillers juridiques indépendants
Arshaan Mehra Artyom Mamzhiev Beatrice Nguyen Duy Chris Doody Iain Evans Jen Mielguj Jesse Coleman Jessica Chang Karen McClure Karima Bawa Tanya Mukherji	Sue Paish Elysa Darling Cheryl Maitland Muir Nadia Shaikh-Naeem Gina Arsens Le conseil d'administration de DIGITAL	Natascha Kiernan Marilyn Spink Cameron Burke Candice Loring	Robert Walker Hugh Stephens Lori DeCraw

Annexe A. Critères d'évaluation

Équipe et plan de gestion | 25 %

- La composition du consortium est équilibrée.
- Le consortium dispose de l'expertise et des capacités nécessaires.
- Valeur ajoutée grâce à une collaboration qui renforce les liens entre les organisations privées, publiques et de recherche.
- Tous les partenaires du consortium sont susceptibles de bénéficier du projet sur le plan commercial, scientifique ou de recherche.
- Une structure de gouvernance de projet solide avec une gestion de projet indépendante et expérimentée.
- Un plan d'exécution réaliste avec un calendrier et une structure de coûts raisonnables.
- Les engagements financiers et de services sont clairs pour chaque organisation participante, et chaque organisation peut financer et respecter ses engagements.

Impact commercial | 35 %

- La viabilité commerciale a été validée avec les parties prenantes du secteur, à la fois les utilisateurs et les acheteurs sur les marchés cibles.
- Accélère l'expansion des entreprises canadiennes en les intégrant dans les chaînes de valeur, en attirant les investissements, en créant des débouchés internationaux, en augmentant leur part de marché et/ou en accroissant leur chiffre d'affaires.
- Compréhension des marchés cibles et du paysage concurrentiel.
- Un cheminement clair vers la commercialisation avec des plans solides de mise sur le marché, des prévisions de revenus réalistes et un retour sur investissement pour l'entreprise canadienne.
- Les exigences en matière de facilité d'utilisation, d'adoption et d'acquisition sont bien prises en compte.
- Modèle commercial défini avec des conditions commerciales préliminaires.
- Les entités commerciales ont fait la preuve de leur succès commercial.

Innovation technologique | 25 %

- Articulation claire des nouveaux produits, plates-formes et/ou services commerciaux qui résulteront du projet.
- Degré de nouveauté et d'innovation au niveau de l'utilisation ou de l'application de la technologie dans le secteur.
- La technologie qui en résulte est à la pointe de la technologie commerciale.
- Faisabilité technique, évolutivité et risque.
- Développement significatif d'une nouvelle propriété intellectuelle et d'un plan de propriété intellectuelle clair et conforme.

- Compréhension des exigences en matière de partage des données et accès aux sources de données requises.
- Compréhension et engagement manifestes en faveur d'une utilisation sûre et responsable des données et de la technologie.

Impact sur l'écosystème et durabilité | 15 %

- Le potentiel de croissance et d'expansion des entreprises canadiennes de premier plan, y compris les PME.
- Avantages pour le Canada au-delà des organisations participantes (par exemple, lutte contre le changement climatique, traitement des perturbations de la chaîne d'approvisionnement).
- Création de nouveaux emplois.
- Développement des compétences et des talents.
- Fait progresser l'équité et la diversité.
- Renforce les liens entre les chercheurs de l'industrie, des universités et des instituts de recherche au Canada et à l'étranger.